Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 1er juillet 2025
Publié le 1er juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 10 heures, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni au siège de Decoset, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le vendredi 23 mai à 14h00 et a pu valablement délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

Etaient présents : M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir : MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE) pouvoir à M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient absents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BARGE ANSELME (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE),M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), MME RIVOIRE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE),

Date de la convocation : JEUDI 19 JUIN 2025

Secrétaire de séance : M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU)

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20250625-D2025-24-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

D2025- 24 - Avenant n°1 au contrat collectivités – Filière Piles et Accumulateurs Portables

La société SCRELEC a conclu un contrat collectivités – Filière Piles et Accumulateurs Portables à partir du 1er janvier 2022 et ce pendant la période de certification de l'éco-organisme. L'arrêté du 30 janvier 2025 a substitué la société BATRIBOX à SCRELEC pour la certification.

A ce titre BATRIBOX succède à SCRELEC dans ses obligations nées de ladite Convention.

Conformément aux stipulations de l'article 9 du Contrat « le contrat prend effet à compter de la date de signature et jusqu'au terme de l'agrément en cours de BATRIBOX. En cas de renouvellement de l'agrément de BATRIBOX, et sauf dénonciation expresse par l'une des deux Parties par lettre recommandée avec avis de réception moyennant un délai de 3 mois, le Contrat sera renouvelé de plein droit sur la période de l'agrément suivant. »

Ainsi, et compte tenu des stipulations contractuelles, les parties conviennent qu'à compter du 30 janvier 2025, BATRIBOX succède à SCRELEC et se substitue à lui dans l'intégralité de ses droits et obligations nées du Contrat. Les clauses du Contrat qui ne sont pas objet de l'avenant n°1 restent inchangées.

Le projet d'avenant 1 au Contrat est annexé à la présente délibération.

Le Quorum constaté,

Vu le Contrat collectivités – Filière Piles et Accumulateurs Portables à partir du 1er janvier 2022 conclue entre DECOSET et SCRELEC;

Après avoir entendu l'exposé du Président, Vincent TERRAIL-NOVES,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant 1 au Contrat Collectivités – Filière Piles et Accumulateurs Portables,
- **AUTORISE** M. Le Président à signer ledit avenant et tous les documents afférents,

Ainsi fait à BALMA, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Déchetteries - Collectes - SElectives - Traitements
S.M. DECOSET

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20250625-D2025-24-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Secrétaire de séance

M. BOUCHE

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	2	1	3
Votants	3	1	4
Pouvoirs	1	0	1
Total de voix	**6**	**2**	**8**
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	**6**	**2**	**8**

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20250625-D2025-24-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025